



BULLETIN D'ADHÉSION 2023/2024

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> AQUAGYM 45' (360€) | <input type="checkbox"/> AQUACROSSFIT (390€) |
| <input type="checkbox"/> AQUAGYM 60' (390€) | <input type="checkbox"/> COURS ADULTES (270€) |
| <input type="checkbox"/> AQUATRaining (390€) | <input type="checkbox"/> COURS ENFANTS (260€) |
| <input type="checkbox"/> AQUABIKE (390€) | <input type="checkbox"/> BEBES NAGEURS (130€) |
| <input type="checkbox"/> AQUAZEN (360€) | <input type="checkbox"/> STAGES ENFANTS |
| <input type="checkbox"/> AQUABOXING (360€) | <small>(Jardin aquatique 50€ / Apprentissage
Perfectionnement 85€)</small> |

JOURS :	HORAIRES :	OBSERVATIONS :

NOM				
PRENOM		SEXE	<input type="checkbox"/> M	<input type="checkbox"/> F
DATE DE NAISSANCE				
ADRESSE				
E-mail				
Tél		Personne contact cas d'urgence		

CERTIFICAT MEDICAL (moins de 3 mois sauf stages enfants)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
--	------------------------------	------------------------------

REGLEMENT INTERIEUR et REGLEMENT FINANCIER Téléchargeables sur le site piscineh2o.fr Je déclare, après en avoir pris connaissance, accepter le règlement intérieur et le règlement financier et m'engager à les respecter.	SIGNATURE DE L'ADHERENT : (Ou de la personne investie de l'autorité parentale pour les mineurs.)
--	--

COTISATION	Montant :
-------------------	-----------

<input type="checkbox"/> CHEQUE(S) (1 à 3)	Chèque 1 (sept) :	Chèque 2 (oct) :	Chèque 3 (nov) :
<input type="checkbox"/> PRELEVEMENT MENSUEL <small>(remplir le mandat Sepa et joindre un RIB)</small>	Prélèvement 10 x sans frais de septembre à juin		
<input type="checkbox"/> ESPECES			

PIECES A FOURNIR

- Le bulletin d'adhésion disponible en téléchargement sur le site ou à l'accueil.
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation ou de l'aquagym de moins de 3 mois.
- **Le moyen de paiement** : par espèces, par chèques (1 à 3) ou par prélèvements mensuels (fournir le mandat Sepa disponible sur le site ainsi qu'un RIB).

TARIFS

EVEIL AQUATIQUE		
BEBE NAGEUR (0-3 ANS)	1 séance 30mn / semaine	130€/SEMESTRE
JARDIN AQUATIQUE (4-6 ANS)	1 séance 30mn / semaine	260€/AN
COURS APPRENTISSAGE / PERFECTIONNEMENT / AQUAPHOBIE ANNUEL		
ENFANTS (6 ANS ET+)	1 séance 30mn / semaine	260€/AN
ADULTES	1 séance 30mn / semaine	280€/AN
AQUAGYM ⁽¹⁾		
AQUAGYM 45 MINUTES	1 séance / semaine	360,00€/AN
AQUAGYM 60 MINUTES	1 séance / semaine	390,00€/AN
AQUABIKE 45 MINUTES	1 séance / semaine	390,00€/AN
AQUAZEN 45MINUTES	1 séance / semaine	360,00€/AN
AQUABOXING 45MINUTES	1 séance / semaine	360,00€/AN
AQUATRaining 45MINUTES	1 séance / semaine	390,00€/AN
AQUACROSSFIT 45 MINUTES	1 séance / semaine	390,00€/AN
STAGES ENFANTS VACANCES SCOLAIRES		
APPRENTISSAGE/PERFECTIONNEMENT	5 séances 45mn / semaine	85€
JARDIN AQUATIQUE	5 séances 30mn / semaine	50€
FORMULES ABONNEMENTS		
DUO (COUPLE)	1 séance / semaine	-30% SUR LE 2EME ABONNEMENT
DEUX COURS	2 séances / semaine	-30% SUR LE 2EME ABONNEMENT ⁽²⁾

- ⁽¹⁾ - Un badge d'accès sera remis à chaque adhérent pratiquant l'aquagym. Celui-ci permettra, via l'application « sportigo », de pouvoir gérer l'ensemble de ses cours (annulation, report d'un cours sur un autre créneau de son choix...). En cas de perte, celui-ci sera facturé 9,90€ (badge + frais de gestion).
- ⁽²⁾ - 30% de remise sur le deuxième abonnement le moins cher.



SEPA Direct Débit – SDD

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE *Vous vous engagez avec l'entreprise suivante :*

Nom SARL H2O
 Adresse 3 ALLE DE LA ROSERAIE
 Code Postal 49110
 Ville SAINT PIERRE MONTLIMART
 ICS **FR61ZZZ86BCE4**

REFERENCE DU MANDAT

NOM DE L'ADHERENT		TOTAL A PRELEVER
PRENOM DE L'ADHERENT		
GROUPE		
MONTANT DE L'ADHESION		

Conditions générales d'utilisation de votre mandat

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) SARL H2O à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de paiement de la SARL H2O. Vous bénéficiez d'un droit de remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

IDENTIFICATION DU CLIENT

NOM

PRENOM

N° et rue

CODE POSTAL VILLE

IBAN *Votre IBAN est le numéro d'identification internationale de votre compte*

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

BIC *Le BIC est le Code International d'Identification de votre banque*

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Votre signature

--

Type de paiement Récurrent Ponctuel

Date Ville SAINT-PIERRE-MONTLIMART

Consignes générales et devoirs des adhérents et personnes fréquentant l'établissement

Tout adhérent doit avoir un comportement correct vis à vis des personnels et adhérents de la structure. Il se doit également de respecter les matériels ainsi que les locaux mis à sa disposition.

Le comportement de chaque adhérent doit être en accord avec les valeurs morales, physiques et civiques du « Vivre ensemble ».

L'adhérent qui ne respecterait pas le règlement intérieur pourra être radié de la piscine d'H₂O.

Tout adhérent est couvert par une assurance Responsabilité Civile, souscrite automatiquement lors de son adhésion à la piscine H₂O.

L'information des adhérents est assurée via le site internet et par tableau d'affichage à l'extérieur du bâtiment et dans le hall d'entrée de la piscine. Il appartient à chacun de les consulter régulièrement.

Tout adhérent se doit de respecter les horaires d'activités. L'accès au bassin sera défini selon son choix de créneau décidé lors de son inscription.

Conditions générales

Un parking pour les adhérents est à disposition autour du bâtiment. Celui-ci doit être utilisé dans les emplacements matérialisés pour ne pas gêner les riverains. Il n'est donc pas autorisé de stationner sur les trottoirs ainsi que devant les garages privés aux alentours de la piscine. La place marquée d'une croix jaune sur le côté de la piscine est strictement interdite au stationnement. Pour rappel, il y a un grand parking public au bout de l'allée de la Roseraie qui n'est jamais complet.

Tout adhérent de la piscine H₂O doit avoir pris connaissance du règlement intérieur et du Plan d'Organisation des Secours, affichés à l'accueil.

La responsabilité de la Société H₂O, ne peut être engagée en cas de perte, vol, détérioration des effets ou objets personnels. Respecter l'utilisation des vestiaires Hommes/Femmes, valable également pour les accompagnateurs de jeunes enfants et de public dépendant).

Il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement. Le port du maillot de bain est obligatoire (short, caleçons interdits).

Les cabines doivent être libérées de tout effet personnel afin de laisser ces espaces libres pour se changer en toute intimité. Des casiers sont à votre disposition. Il est donc possible de les verrouiller en apportant un petit cadenas personnel.

Sécurité

Pour les activités à l'année, un certificat médical est obligatoire (moins de 3 mois). Les bébés nageurs doivent être à jour de leurs vaccinations, qui sont obligatoires pour la pratique de l'activité. Un seul parent peut accompagner le bébé. La société H₂O se dégage de toutes responsabilités en cas de problèmes de santé survenus lors d'un cours ou lors de l'utilisation de l'espace détente (sauna, hammam, espace relaxation). Il appartient à chaque utilisateur de demander un avis médical. **Le sauna et le hammam sont interdits aux mineurs de moins de 10 ans. Au-delà de 10 ans, les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte et sont sous la responsabilité de cet accompagnateur.**

Pour les cours de natation enfant, le bonnet de bain ainsi que les lunettes de natation sont obligatoires. La douche savonnée avant l'entrée dans le bassin est obligatoire. Les parents doivent s'assurer que le cours a bien lieu et que l'éducateur est présent. Les parents gardent l'entière responsabilité de leurs enfants jusqu'à la prise en charge par l'éducateur sur le bord du bassin, et dès la sortie de l'eau, à la fin du cours. Les parents sont donc responsables de leurs enfants dans les vestiaires, l'accueil et sur le parking.

L'accès sur le bord du bassin et dans l'eau est strictement interdit sans la présence d'un maître-nageur.

Hygiène

Par mesure d'hygiène, **les chaussures sont interdites dans les vestiaires** ainsi que sur le bord des bassins. L'espace déchaussage est prévu à cet effet. Les chaussures de piscine, ou claquettes sont obligatoires dans l'enceinte de la piscine et au bord des bassins. Le passage dans les pédiluves est obligatoire. Les maladies infectieuses externes (verrues, herpès, virus...) doivent être signalées au maître-nageur ou à l'accueil.

Douche savonnée et véritable passage dans le pédiluve sont obligatoires avant chaque bain.

Il est strictement interdit de courir, pousser et de plonger sur le bord du bassin. Il est strictement interdit de cracher et d'uriner dans l'eau, et dans l'enceinte de la piscine.

Il est interdit de manger dans l'établissement pour des raisons d'hygiène.

Adhésion et cotisation

L'adhésion aux activités de la piscine H2O est effective le jour où le dossier d'inscription est complet (le bulletin d'adhésion complété et signé, le certificat médical remis et le montant de la cotisation acquité. Cette date marque le démarrage de l'adhésion acquise pour une saison (de sept à juillet). Pour rappel, les facilités de paiement proposées (1 à 3 chèques ou prélèvement en 10 fois), ne peuvent être annulés ou suspendus sans en avoir été porté à la connaissance et sans l'accord du gérant de la société H2o. En effet, l'adhésion est un engagement sur une saison complète et ne peut être suspendue sans motifs impérieux et valable décrit ci-dessous.

En cas d'arrêt de l'activité, à la charge de l'adhérent de dénoncer cet engagement par lettre recommandée adressée à la société H2O.

Les adhérents des activités aquagym sont détenteurs d'un badge d'accès à leur cours. Il leur appartient de gérer leurs changements de planning via l'application Sportigo. Chaque adhérent est responsable de son badge. La piscine H2O décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration du badge. Celui-ci est facturé 09,90 € à l'adhésion et sera refacturé en cas de perte de vol ou de détérioration sur la saison de la pratique de l'activité en cours.

Le remboursement du montant de la cotisation peut être demandé en cas de maladie, accident (supérieur à 4 cours consécutifs), ou cas de force majeure (déménagement, mutation...). Cette demande doit faire l'objet d'un courrier, accompagné d'un justificatif.

Le remboursement est alors effectué au prorata temporis du nombre de mois restants.

Toute demande de remboursement est étudiée par le gérant de la Société H2O, qui statue. Une réponse est alors adressée dans les dix jours suivants la réception de la lettre.

Concernant la Société H2O, aucun remboursement ne pourra être effectué en cas de force majeure indépendante de sa volonté (crise sanitaire, problème technique...), nécessitant la fermeture administrative temporaire de l'établissement. Des solutions de séances de rattrapages, pourront être envisagées en fonction des contraintes liées aux activités.

RAPPEL DATES DE FERMETURES DE LA PISCINE

NOEL : du samedi 23 décembre 2023 au soir, au lundi 8 janvier 2024 au matin

HIVER : du samedi 2 mars 2024 au soir, au lundi 11 mars 2024 au matin

ASCENSION : du samedi 4 mai 2024 au soir, au lundi 13 mai 2024 au matin

ETE : du samedi 27 juillet 2024 au soir lundi 2 septembre 2024 au matin